

L'ÉCONOMIE FISCALE DES TRANSITIONS AFRICAINES

Éléments pour une sociologie des luttes sociopolitiques autour de l'impôt

Yves Alexandre CHOUALA
IRIC/GRAPS
Université de Yaoundé II

Introduction : Étatisation et fiscalisation

La trajectoire d'étatisation est une trajectoire de fiscalisation¹. L'histoire de l'Etat est l'histoire de la construction du double monopole de la violence et de la fiscalité². C'est à travers l'exclusivité de la compétence fiscale et de la violence légitime que s'est accompli le projet de domination hégémonique de l'Etat. Le monopole fiscal est fondamental dans la structuration de l'ordre étatique³ et mérite, malgré son faible positionnement heuristique dans la sociologie politique pourtant dominée par l'étude de l'Etat, une vigilance analytique accrue.

En effet, l'Etat africain ne s'est pas construit en dehors de la trajectoire fiscale. Ressource coloniale d'enrôlement, de sujétion et de contrôle des indigènes⁴, exigence fondamentale de participation indigène à l'économie marchande coloniale, la fiscalité a été le canal historique de l'imposition et de la légitimation des ordres coloniaux (Toure, 1991). L'impôt, mot qui couvrait une multitude de formes d'extorsion, a donc été le vecteur de « l'émergence et de la consolidation de l'Etat fiscal » africain⁵. Dans la post-colonie en tout cas, la fiscalité a été, de concert avec la violence, l'émasculatation psychologique des

individus, le monopole de la production symbolique et l'instauration d'une culture de la peur et de la terreur au cœur du processus d'étatisation.

Suivant sa dynamique évolutive, l'Etat fiscal africain traverse une conjoncture critique. Les Etats africains connaissent en effet des contextes fiscaux fortement perturbés. Il convient de souligner à cet égard qu'il s'agit des contextes de conjoncture de rentes étatiques qui allient à la fois disette fiscale et inflation des prélèvements, tentative de reconquête des allégeances citoyennes et de légitimation étatique par le biais de la fiscalité et découverte du champ fiscal comme lieu de la délégitimation de l'Etat. La fiscalité est un véritable lieu d'énonciation du « politique baroque ». Elle apparaît alors non seulement comme un « objet litige » que tentent de s'approprier chacun pour soi, les acteurs politiques de tous bords, mais aussi et surtout comme un objet ambivalent qui couvre et découvre à la fois la forme spécifique d'organisation politique qu'est l'Etat. Dès lors la fiscalité offre un terrain intéressant et privilégié d'appréhension des processus sociaux qui prennent corps à l'intérieur des sociétés africaines.

Il y a lieu, dans le cadre d'une pareille étude, d'abandonner la sociologie des écumes au profit d'une investigation des profondeurs. Plus lapidairement il est question de tenter une lecture de ce qui se joue à l'intérieur de la conjoncture fiscale de l'Etat africain en transition vers la démocratie (Diouf, 1998) ; car des processus sociaux porteurs d'ajustements nouveaux y sont à l'œuvre. Cette étude s'attellera ainsi à souligner les formes d'organisations et de participations démocratiques qui prennent corps à l'intérieur de la conjoncture fiscale.

Une préoccupation globale exprime ce qui peut être considéré comme la principale problématique de cette étude : 1) quelles sont la nature et les finalités des luttes socio-politiques qui prennent corps à l'intérieur du champ fiscal en Afrique ? Quels en sont les acteurs et les stratégies ? Ces processus renvoient-ils à une mutation des modalités et des finalités en vue desquelles s'organise la levée des impôts ? 2) Par ailleurs, dans des contextes de forte volatilité étatique où le pouvoir est de plus en plus ailleurs que dans la sphère de l'Etat, c'est-à-dire dans les groupes ethnico-politiques, militaro-civils, dans l'influence des multinationales et des groupes transnationaux, bref dans un contexte de rétrécissement de la souveraineté, comment la fiscalité devient à

la fois le ventre mou de la négation de l'hégémonie étatique et le terrain de la réaffirmation de la souveraineté et de la reconstitution des allégeances citoyennes ?

L'argumentaire principal de cette étude est que les processus socio-politiques actuellement à l'œuvre à l'intérieur de la conjoncture fiscale, à savoir l'insoumission fiscale et la démultiplication des formes et des centres d'imposition ne conduisent nullement à une restructuration de la fiscalité des Etats dans le sens de sa rationalisation et de sa légitimation. Le système d'imposition de l'Etat s'est effondré sans que pour autant cela ne renvoie à un chamboulement des principes sur lesquels il s'est construit et reposé⁶ : l'enrégimentement et la mise à contribution des « gens d'en bas » au financement de la jouissance de luxe des bureaucraties dominantes.

Le cadre d'analyse et de discussion de cet argumentaire se situe aux confins d'une économie politique des transitions et d'une sociologie des crises politiques sous l'angle de la fiscalité. Le cadre d'analyse sera une combinatoire, opératoire autant que faire se peut, qui inclut les théorisations éliasiennes, schumpetériennes et webériennes sur l'émergence et la consolidation de l'Etat fiscal, les fondements fiscaux de la domination et les limites de l'Etat fiscal d'une part (Elias, 1996 ; Schumpeter, 1972 ; Weber, 1968) ; et d'autre part les théories des configurations (Elias, 1987) et surtout de la fluidité, de la plasticité des structures propres à la sociologie des crises politiques de Michel Dobry (Dobry, 1995). De manière plus pratique, il s'agit, à l'intérieur de ce cadre hybride, de tenir compte de la configuration des contextes fiscaux de crise ; des acteurs en présence, les stratégies qu'ils adoptent et les finalités qu'ils poursuivent. D'où « la nécessité de mettre l'accent sur les facteurs et les structures qui façonnent les stratégies et les préférences des acteurs, les conditions dans lesquelles ces dernières évoluent ou changent tout comme d'ailleurs l'identité même des acteurs » (Bakary, 1999 : 2)

Le Cameroun et le Sénégal seront les principaux champs de référence de cette investigation⁷. Toutefois, sans minimiser les différences entre les Etats et même au sein des Etats, l'étude a néanmoins l'ambition de dépasser le simple cadre monographique pour saisir les tendances lourdes qui, d'une

manière ou d'une autre, émergent de la délégitimation sociale de l'impôt (I) et des luttes sociopolitiques autour de l'impôt (II).

I - La délégitimation sociale de l'impôt

L'Etat et l'impôt semble avoir été fondateurs l'un de l'autre⁸. L'Etat et la fiscalité sont ainsi des réalités gigognes, en constante osmose. La crise de celui-ci entraîne automatiquement la conjoncture de celle-là et vice-versa. Le système fiscal décèle la qualité de l'Etat ainsi que la nature de son économie. Considération faite de cette interrelation fondamentale, le désordre fiscal africain de l'heure ne peut alors qu'indiquer la déliquescence de son cadre étatique et éclairer sur son dérangement économique. La crise de la fiscalité est donc la traduction de celle de la représentation sociale de l'Etat.

A – Crise de la perception et de la signification socio-politique de l'impôt

Principale source de revenu de l'État, « l'impôt est une prestation pécuniaire requise des membres de la collectivité, perçue par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie » (Bakandéja, 1997 : 57), à des fins de répartition de la charge publique, d'intervention de l'État dans le circuit économique – intervention harmonisatrice qui régule le circuit économique et intervention compensatrice qui réduit les inégalités économiques – et dans le secteur social – intervention correctrice des inégalités de revenus. La fiscalité est ainsi pour tout individu une dimension de la citoyenneté, un attribut de l'appartenance communautaire et un effort de participation à la dynamique de la civilisation des mœurs politiques (Elias, 1968). Elle participe pleinement de la construction et de la pénétration territoriale de l'ordre politique. Toutefois, l'hégémonie de l'ordre fiscal doit se compléter par des prestations diverses que l'Etat-fiscal offre dans le cadre de ses politiques publiques.

Il y a une crise à la fois de la volonté, de la capacité et de l'action redistributrice de l'État. En un mot, c'est la crise de sa « mission civilisatrice » dont la fiscalité est le principal instrument de réalisation. Par crise, on entendra, à la suite de Fabien Eboussi-Boulaga, la

« défaillance d'une fonction ou d'un processus vital essentiel (...) [un] état caractérisé par l'imminence d'un bilan d'adaptation négatif que la mort sanctionne à terme » (Eboussi Boulaga, 1993 : 91). C'est dans ce type de défaillance que s'inscrit la conjoncture de l'État fiscal africain. Deux principaux points de cristallisation de cette crise sont à signaler : la crise de la perception et de la signification socio-politiques de l'impôt. L'impôt a cessé d'être perçu comme une contribution consentie à l'exécution des charges publiques de l'État. Perçu globalement comme un ponctionnement motivé par la soif d'enrichissement des nomenclatures dirigeantes, comme rituel de soumission à un ordre politique injuste et criminel, l'impôt, bien que conservant sa légalité juridique, perd sa légitimité citoyenne. N. Akesbi a une meilleure compréhension de cette « conjoncture historique de crise », qui écrit : « Dans le Tiers-monde (...) les États, en s'édifiant ont sollicité le contribuable mais ignoré – quand ils n'ont pas réprimé - le citoyen. Privé de son droit d'expression, le citoyen ressent d'autant plus sa frustration qu'il peut sans mal constater combien l'élite dirigeante s'enrichit puisant dans le budget de l'État qu'il se donne tant de mal à alimenter. Comment ne pas le contester ? Pour user d'une métaphore, la « pression » fiscale a monté mais la « soupape » de la démocratie n'a pas fonctionné. En d'autres temps, l'« explosion » aurait été inévitable ; les révoltes fiscales en témoignent à travers l'histoire. Mais de nos jours les pouvoirs ont suffisamment développé leurs appareils de contrôle de la population pour dissuader les « contribuables de tenter une telle aventure... ». Alors, faute de pouvoir se faire entendre par les voies démocratiques, le citoyen « récupère » le contribuable et tente de le soustraire de l'impôt : fraude, évasion, activités « dissidentes » hors de portée du bras collecteur du fisc (...), il y a bien (...) dans ce comportement une part qui relève de l'acte de revanche, sinon de défi » (Akesbi, 1993 :135-136).

Dans une enquête menée à Douala – principale ville économique du Cameroun – sur « l'insoumission fiscale », Nicolas O. Ezzo fait ressortir que le gros des enquêtés refuse de contribuer parce qu'ils ne veulent plus enrichir

ceux qui se sont déjà accaparés les ressources nationales et tous les biens communs (Esso, 1996). Au Sénégal le « Module IV » de l' « *Étude sur la fiscalité locale* » intitulée « *Le point de vue du contribuable* » fait ressortir que les contribuables estiment, à plus de 92% « n'avoir jamais participé aux choix budgétaires ». Et le « Rapport final de synthèse » de cette étude conclut: « Le contribuable a le sentiment qu'il paie les impôts et taxes locaux pour rien : il ne voit pas la contrepartie des impôts et des taxes payés ». Les statistiques suivantes sont très édifiantes à cet égard.

Tableau I : Point de vue du contribuable sur la détermination, l'affectation et la gestion des recettes fiscales

	Non participation définition des services + choix budgétaires	Appréciation négative de la qualité des services et infrastructures	Accès payant aux services sociaux, santé, éducation, transport, etc.	Faible rendement = Absence de sanction
Sénégal ⁹	93%	72-74%	97,4 –96,8%	56%
Cameroun (Douala)	95%	81,39%	85,55%	81,5%

Source: Réalisé à partir d'une compilation des données contenues dans « *Étude sur la fiscalité locale* », Modules II et IV.

Il se confirme globalement que l'impôt a cessé d'être une « *contribution consentie* » ; de même qu'il ne signifie plus une participation volontaire à une communauté politique. Il est devenu un vol légal et sa représentation sociale est surtout celle d'un instrument de paupérisation du plus grand nombre et d'enrichissement d'une minorité. Un autre principe de vision de l'impôt est celui de la division et de la distinction sociale. Instrument de repérage et de classement social, il est aussi un indicateur des bases matérielles des gens, de leur niveau de pénétration des méandres et des rouages des milieux dirigeants. Ainsi, ce sont les laissés-pour-compte et autres « débrouillards » qui subissent le harcèlement quotidien des agents du fisc. Le monde des fonctionnaires et la classe des travailleurs subissent une extraction à la source, c'est-à-dire dans leur bulletin de paie. Bien plus dans des pays comme le Cameroun, ils sont obligés de remplir une « déclaration d'impôt ». Toujours dans ce pays, l'impôt de capitation a été supprimé et remplacé par l'impôt

libératoire» qui frappe la paysanne qui vend un régime de plantain ou détaille une marmite de sauce pour se procurer sel, savon, cahier et crayon pour le petit écolier. Les agents communaux sévissent ici avec une rare brutalité dans des contextes de rétrécissement, voire d'absence complète de toute base imposable qui conduit les conseils de villages transformés en « mairies » en guise de rétribution du bon comportement électoral à sombrer dans une espèce de « *paganisme fiscal* ». Le philosophe camerounais Marcien Towa, devenue en 1996 maire de sa ville natale dans le centre du Cameroun, affirmait lors d'une interview télévisée que sa commune n'avait pas d'activités imposables et qu'elle devait malgré tout survivre. En tout cas, seuls les « grands » jouissent sinon des immunités du moins des exonérations et exemptions fiscales. Ils sont les « intouchables du fisc ». Au Sénégal par exemple, 2% seulement des personnes physiques contribuables affirment être au courant des exemptions et exonérations fiscales.

Au demeurant des formes spécifiques de représentations sociales prennent progressivement corps à l'intérieur de la fiscalité. Ainsi ne pas payer l'impôt ou les taxes au Cameroun par exemple, c'est être « le type » ou l'homme d'un « capo », d'un « baobab » : c'est-à-dire un homme influent des réseaux formels ou informels du pouvoir. Ne pas être « frôlé » par les agents du fisc, c'est déclinier son rang social et son prestige politique. De même « travailler aux impôts » c'est être « quelqu'un », c'est-à-dire un nouveau riche. L'impôt se voit ainsi investi de tout un capital symbolique particulier. Il n'est plus un acte d'allégeance, de citoyenneté et de loyauté à l'État mais un référentiel de déclinaison de la prestance sociale et de la hiérarchie dans l'ordre politique. C'est à ce niveau que peut se vérifier l'idée de J. Schumpeter selon laquelle « la faillite de l'État fiscal et le passage à un autre système de couverture des besoins de la communauté signifierait bien plus que le remplacement d'un système financier par un autre » (Schumpeter, 1972 : 237) ; mais qu'il s'agit d'une « transformation radicale (...) de l'État » marquée par l'apparition de nouveaux acteurs sociaux, une nouvelle structuration sociale, une modification des attitudes, une transmutation de l'économie psychique et symbolique des individus ; bref un renouvellement des formes de civilisation. Tel est le sol socio-politique et symbolique sur lequel vont pousser les insoumissions fiscales de toutes sortes animées par une variété d'acteurs.

B – Sociologie du « contribuable » insoumis

Qui est l'insoumis ou le rebelle fiscal ? A quelle échelle sociale appartient-il ? A quels « *arts de faire* » recourt-il ? Il paraît assez intéressant de tenter de cerner l'insoumis fiscal en rapport avec ces questionnements. D'emblée, il faut déjà affirmer, en reprenant quelque peu M. Foucault, que l'insoumission fiscale est présente à toutes les échelles sociales, dans tous les réseaux du pouvoir. Il y a en effet un « *essaimage des points* » ou des poches de l'insoumission qui traversent de manière quasi transversale, « *les stratifications et les unités individuelles* » (Foucault, 1976 : 25). Néanmoins il conviendra de tenir compte des variations qui existent d'un lieu social à un autre. A cet égard, il est possible de distinguer des lieux de forte « *pénétration* » fiscale et les lieux de grande insoumission.

1 - Les acteurs de l'insoumission

Établir le profil des acteurs de l'insoumission fiscale c'est faire un profil du contribuable qui devient insoumis lorsqu'il entreprend, selon des façons de faire multiples, d'échapper au versement de sa contribution fiscale dans les caisses de l'État. Le profil du contribuable sénégalais fait ressortir les données suivantes :

Tableau 2 : Profil du contribuable sénégalais

Hommes	94,1%	Femmes	5,9%
Mariés	69%	Célibataires	28%
Actifs	97,4%	Inactifs	2,2%
Actuels	64,3%	Potentiels	35%
Jeunes	42%		
Activités modernes	16,3%	Activités non formelles	83,7%
Alphabétisés	50,4%		
		54,8%	= Primaire
		30,7%	= Secondaire
		14,6%	= Supérieur
Contribuables propriétaires de domicile		38,7%	
copropriétaires		11,9%	
locataires		20,0%	
logés gratuitement		29,0%	

Source: Réalisé à partir des données tirées de l'« Etude sur la fiscalité locale »

De manière globale, les insoumis fiscaux, c'est « d'abord et surtout la multitude qui va et vient » : hommes et femmes, ruraux et citadins, pauvres et riches, travailleurs et salariés, chômeurs et « débrouillards », hommes d'affaires et hommes d'appareil, etc. Les insoumis fiscaux, ce sont aussi des personnes morales qui tentent d'échapper au fisc, lorsqu'elles ne se livrent pas à toutes sortes de compromissions avec ces derniers. L'insoumis fiscal est aussi bien actif qu'inactif. Néanmoins, il est surtout citadin, désœuvré qui se dépatouille dans l'informel et relativement scolarisé. Il est aussi un entrepreneur « quasi rentier » et un agent de l'administration fiscale.

2 - Les formes de l'insoumission

Les « *délinquants fiscaux* » pour reprendre une expression utilisée par le président Camerounais Paul Biya, sont de véritables architectes du social, qui « *recourent à mille ruses et expédients* » ; de sorte que, l'insoumission, « c'est la

somme singulière, anonyme et colossale de ces transactions quotidiennes pour survivre, de ces négociations épuisantes et sans cesse recommencées avec l'adversité... » (Eboussi, 1993 : 34). On ne saurait dresser un catalogue exhaustif des formes de l'insoumission qui se renouvellent au fil des heures et qui vont même jusqu'à s'identifier à des comportements héroïques.

On considérera néanmoins l'insoumission comme une action volontaire, délibérée et motivée, s'inscrivant dans une série de finalités. L'insoumission est un acte de dissidence et de subversion ; elle est une action d'élargissement de sa sphère de liberté et de son autonomie par rapport aux contraintes de l'appartenance étatique. Par insoumission fiscale, il faudra entendre, de manière large, tout acte délibéré de refus, d'évitement, contournement, corruption des agents de l'administration fiscale ; de même que les prélèvements fiscaux effectués par ces derniers pour leur propre compte. L'insoumission doit aussi être étendue à l'octroi des faveurs fiscales illégales. L'insoumission fiscale couvre ainsi les notions de fraude fiscale, d'évasion fiscale, de sous-estimation fiscale, de résistance fiscale, d'incivisme fiscal ou d'abus de refuges fiscaux (Martinez, 1984). Les modalités de sortie de la fiscalité étatique sont multiples. Elles peuvent être frontales traduisant un refus, une résistance, un acte de révolte voire même de rébellion combinant, comme dans certains pays, les armes de la critique et la critique des armes. L'insoumission dans ce cas est un langage politique.

L'insoumission emprunte également la trajectoire du contournement, de l'échappatoire ou de la falsification. Dans cette situation on n'affirme pas, comme dans le précédent cas, s'opposer à son imposition par l'État mais on tente, subtilement, à en amoindrir les taux et les effets : disparition ou dérobade à l'approche des contrôles, déplacement des commerces, déversement de magasins entiers sur les trottoirs, établissement de faux reçus de paiement, non déclaration ou déclaration trop tardive des activités lucratives, etc.

Un autre répertoire d'action de l'insoumission renvoie aux « arrangements » avec les agents du fisc en contrepartie du versement à ceux-ci de la moitié ou du tiers du taux des impôts à verser dans les caisses de l'État. La rationalisation de légitimation de ces arts de faire se nourrit de l'argument de la « débrouille ». Ainsi au Cameroun, de nombreux ménages traitent directement avec les agents de la société nationale d'électricité qui

leur procurent, moyennant un taux mensuel forfaitaire, des embranchements en dehors des circuits normaux de distribution de la société.

Enfin certaines formes d'insoumission relèvent tout simplement de comportements d'ignorance des systèmes fiscaux. On peut se demander à bon droit s'il est judicieux de parler dans ce cas d'insoumission. Tout en rejetant ici la fiction juridique du « *nul n'est censé ignorer la loi* », il convient cependant de tenir compte de la part de mauvaise foi contenue dans les déclarations de ceux qui affirment ignorer les législations fiscales. Toutefois, il convient de prendre très au sérieux la faible « *culture fiscale* » des contribuables. Par ailleurs, à part les activistes politiques, les syndicalistes et tous les autres partisans des mouvements sociaux, la plupart de ceux qui ne s'acquittent pas de leurs impôts ne se reconnaissent pas comme des insoumis, mais ils se disent soit pauvres, soit ignorants, soit dissidents. On peut même reprendre ici une catégorie de lecture de Fabien Eboussi Boulaga en disant que, dans « le rapport qui s'instaure entre eux et l'État, l'État est un phénomène second, logiquement et chronologiquement » ; de sorte que, c'est dans la tentative d'inversion par l'État de ce rapport réel qu'ils apparaissent, fiscalement parlant, comme des insoumis (Eboussi Boulaga, 1993 : 35). Il est en outre à souligner à nouveau les comportements d'insoumission qui sont la résultante des situations d'extrême pauvreté qui frappent de nombreuses personnes. La relation entre rareté matérielle et insoumission est très forte dans la plupart des attitudes d'apathie fiscale.

Pour ce qui est de la géographie de l'insoumission, sans disposer d'enquêtes exactes sur ce sujet, il reste néanmoins très visible que celle-ci prend les contours de la contestation politique et de la distribution de la pauvreté. Ainsi, au Cameroun l'insoumission fiscale a été très forte dans les régions hostiles au régime du Président Paul Biya et s'est enracinée dans les régions marginalisées. Pour ce qui est de l'impôt de capitation, les zones rurales sont celles de grande insoumission comme on le constate au Sénégal avec le très faible taux de paiement de la taxe rurale (14,5%). Cela illustre l'hypothèse de la faiblesse du pouvoir politique dont l'effectivité sur le territoire étatique s'amenuise au fur et à mesure qu'on s'éloigne des « *lieux centraux* » (villes) de l'État. L'insoumission fiscale s'enracine d'abord dans les régions marginalisées ou non viabilisées. D'où la relation entre aménagement du territoire et fiscalité. Toutefois, la grande insoumission reste concentrée dans les milieux urbains.

II – Les luttes sociopolitiques autour de l'impôt

Le terrain de la fiscalité est jusqu'à présent resté à l'abri des projecteurs de l'analyse des transitions politiques africaines. Pourtant il s'y déroule des luttes sinon de redéfinition des ordres politiques du moins de redistribution des opportunités et des positions à l'intérieur de ceux-ci. La fiscalité fait ainsi figure d'« objet litige » que cherchent à s'approprier les gardiens des temples monolithiques, les hérauts du « combat pour la liberté » ou les démiurges internationaux chargés de la « rationalisation des dépenses publiques africaines » pour un « retour à la croissance » et un reclassement international du continent. En tout cas, la fiscalité fait l'objet d'investissements stratégiques variés et sa mobilisation s'inscrit dans des logiques pluridimensionnelles. La « mobilisation », utilisée dans la perspective de Michel Dobry (Dobry, 1995) comme la mise d'une ressource au service de la réalisation d'une finalité semble ici la lentille paradigmatique appropriée d'appréhension de la fiscalité de crise. La mobilisation fiscale est un fait marquant dans l'actuelle turbulence que traverse l'Afrique. Béquille de sortie des autoritarismes politiques, la fiscalité est aussi un itinéraire qui conduit à l'accumulation des subsistances. Vivier de procuration de bases matérielles à de nouveaux acteurs politico-militaires, la fiscalité est par ailleurs un terrain de reconquête ou de réouverture du robinet financier des régimes aux abois, de renforcement du commandement de l'État néo-autoritaire. La fiscalité est en somme un « fait politique total », ambivalent, baroque et polymorphe.

A – Insoumission fiscale, subversion de l'ordre autoritaire et accumulation

L'insoumission fiscale est un indicateur des rapports Etat-société qui sont pour l'essentiel des rapports de domination et de contre domination. Elle peut être le baromètre qui permet de lire la température du climat politique qui règne au sein des pays africains. Il a déjà été discuté des causes et des fondements de l'insoumission fiscale ainsi que des différentes formes à travers lesquelles elle s'exprime. Ce qu'il convient de tenter dès à présent, c'est un déchiffrement des langages de cette insoumission.

1 - La critique fiscale des élites au pouvoir

L'imposition obligatoire, sur une « *base permanente* » et selon de multiples modalités est la forme dominante de financement des autoritarismes et des dictatures politiques. Par financement, il convient d'entendre, au sens wébérien, la provision par un ordre politique, des moyens nécessaires à son enracinement, à sa consolidation et à sa perpétuation (Weber, 1968). La fiscalité, quelque soit sa nature, peut être considérée comme l'assise financière et matérielle de tout ordre politique : ressource principale de la domination socio-politique et moyen de socialisation à la contrainte et à la violence d'État. Ce n'est donc pas un hasard si la « revanche des sociétés africaines » a fait de la fiscalité le terrain privilégié de son expression.

(a) L'insoumission fiscale comme forme de lutte citoyenne. Comme le souligne Nicolas O. Ezzo à propos du cas camerounais, « l'insoumission fiscale et le boycott du service administratif apparaissent comme des procédés visant à saper les assises même du pouvoir d'État en le privant de ressources financières et humaines » (Ezzo, 1993 : 3). En réalité ce qu'on a appelé « *villes mortes* » ou « *désobéissance civile* » (Mbu, 1994) au Cameroun pendant les luttes de revendication pluraliste avaient pour point de cristallisation le refus de « *contribuer* » et visait l'accentuation de la crise des rentes de l'État. L'arme du boycott fiscal, dans la stratégie des « combattants de la liberté », devait conduire à une chute des revenus de l'État, laquelle chute priverait ce dernier de financer son appareil politico-sécuritaire. Était d'abord visé dans ce « coup » politique, la modalité principale de régulation de l'appareil politico-administratif qui est celle de la régulation par le salaire. Dans un contexte où le salaire, loin d'être une juste rétribution du service rendu, est plutôt devenu un lien de sujétion et un moyen de contrôle socio-politique, la privation de l'État de la rente fiscale par le biais de son boycott apparaît comme un moyen efficace de la désintégration de l'hégémonie étatique. La conviction était que le séisme fiscal ne pouvait épargner l'édifice politico-administratif (Banock, 1998). La fiscalité est ainsi un espace de lutte ou un lieu symbolique de la déconstruction de l'ordre dominant. Elle est aussi un lieu réel d'affrontement des élites dirigeantes par les forces populaires. Plus encore, c'est un « lieu verrou » où se déroule la lutte décisive de survie ; une lutte de survie où s'opposent deux ordres de violence : la violence émeutière

des pauvres (Ela, 1994) insoumis et/ou révoltés et la violence légitime de l'État qui se dépatouille à conserver son hégémonie fiscale. Si on analyse la fiscalité suivant une autre directive shumpeterienne comme lieu de déclinaison du patrimoine civilisationnel d'un peuple¹⁰ ; elle s'affirme comme le terrain d'expression de la revendication citoyenne, de la mutation des modalités et des finalités de la gestion publique.

L'insoumission fiscale a considérablement affecté les revenus fiscaux de l'État camerounais comme on peut le lire dans le tableau suivant :

Tableau 3 : République de Cameroun. Tableau des recettes à « grandes masses »

Année	1989-1990	1990-1991	1991 1992	1992-1993	1993-1994
Prévision	198 500 000 000	198 500 000 000	154 500 000 000	175 500 000 000	176 500 000 000
Recouvrement	173 061 006 997	158 054 928 391	215 687 234 170	171 375 023 071	145 822 902 335
Expédients/ Déficits	- 4 124 976 929	- 40 445 071 700	+ 61 087 234 170	- 4 124 976 929	- 31 382 902 395

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, Yaoundé, n.d., 3 p.

Ce tableau est on ne peut plus illustratif, si on considère la part de plus en plus importante prise par les prévisions fiscales par rapport aux prévisions budgétaires globales. Le tableau ci-dessous en fournit une indication :

Tableau 4: Évolution des pourcentages des prévisions fiscales par rapport aux prévisions budgétaires totales.

Année	1989-1990	1990-1991	1991 1992	1992-1993	1993-1994
Pourcentage	64,77%	66,60%	69,30%	66,70%	71,24%

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, Yaoundé, n.d., 3 p.

Ces chiffres – officiels – du Cameroun montrent très bien comment les années de braise du début de la décennie 90 qui ont marqué le paroxysme du rejet populaire de la culture politique du parti unique coïncident avec un déficit quasi accentué des « recettes de grandes masses ». Seule l'année

budgetaire 1991-1992 connaît un excédent. Cela peut se comprendre assez aisément à partir d'une mise en perspective historique des mouvements sociaux de revendication démocratique du début des années 90. En effet, l'année 1991-1992 qui connaît un excédent des recettes fiscales est celle de la « pause » dans la « *désobéissance civile* » suite au pronostic euphorique et illusoire de l'inéluctabilité de la victoire électorale du chairman charismatique et populiste du Social Democratic Front, Ni John Fru Ndi . Mais le scrutin présidentiel du 12 octobre 1992 a finalement vu la reconduction du président Paul Biya malgré la grande controverse internationale sur la régularité et la validité du scrutin. C'est pourquoi l'année post-électorale 1993 est celle du retour à la turbulence, John Fru Ndi qui avait été proclamé vainqueur par son coordinateur de campagne ayant lancé un appel à la résistance et à la revendication de sa « *victoire volée* » par Paul Biya. C'est le retour aux déficits des « recettes de grandes masses » car la résistance s'exprimant d'abord sur le champ fiscal.

Au Cameroun la fiscalité indirecte n'est pas restée à l'abri de la subversion. Ses sources, supposées ou réelles, ont fait l'objet d'un boycott systématique. Ainsi une vaste campagne fut déclenchée contre la consommation des produits des Brasseries du Cameroun et des produits pétroliers nationaux. Dans un contexte où les recettes pétrolières non budgétisées faisaient l'objet d'une véritable « *sacralisation* » (Mongo Beti, 1993), on peut comprendre l'enjeu des contournements des stations d'essence par les acteurs en quête de la chute du régime Biya. Par ailleurs la rumeur, largement relayée dans une « *société en délire* » (Nga Ndongo, 1996), selon laquelle le président Paul Biya détenait des actions dans le capital des Brasseries du Cameroun, a conduit automatiquement au boycott des produits y fabriqués. Dans une société de grande beuverie comme celle du Cameroun, on peut mesurer le degré d'engagement des individus dans le combat pour le « *changement* » politique par l'ampleur des sacrifices qu'ils concèdent.

Dans un contexte politique relativement différent mais connaissant aussi une conjoncture sociale analogue faite de grande pauvreté, le Sénégal est un autre champ de mesure de la critique politique par le biais de la fiscalité. A plus de 80%, les populations se soustraient aux charges fiscales

auxquelles elles sont astreintes. Le tableau ci-après permet d'avoir une idée on ne peu plus exacte du le phénomène :

Tableau 5 : Sénégal. Réponse des contribuables par type d'impôt et selon le secteur d'activité

	Formel		Informel		Total	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Taxe enlèvement ordures ménagères (TOM)	18,0%	82%	3,8%	96,2%	6,1%	93,9%
Impôt professionnel (IP)	8,5%	91,5%	11,9%	88,1%	11,4%	88,6%
Impôt de capitation (IC)	45,5%	51,5%	14,5%	85,5%	20,0%	80,0%

Source : *Tableau réalisé à partir d'une compilation des données contenues dans l'étude sur la fiscalité locale » op., cit.*

La RCA a également connu une conjoncture politique critique dont l'une des dimensions d'expression a été l'évasion fiscale. En effet, l'Impôt Personnel Numérique (IPN) et la Taxe additionnelle (T.A) qui frappaient les paysans (soit IPN = 2000 FCFA et T.A =1500FCFA =3500 FCFA/an) ont été globalement boycotté devant « la perte de l'autorité des structures traditionnelles surtout au niveau des quartiers urbains mais aussi au niveau des villages » (Leroy et Mazilo, 1994 : 163-1666). En 1994, l'IPN-TA qui aurait dû rapporter plus de 1,5 milliard de francs CFA par an ne connaît plus qu'un recouvrement de l'ordre de 40% ; l'évasion fiscale étant estimée à près de 60%. Le président Patasse va alors transformer cette crise de rente en opportunité politique en annonçant la suppression de l'impôt numérique au cas où il viendrait à être élu président de la république. Ce qu'il fit effectivement deux mois après son installation à la tête de l'État centrafricain. « La suppression de cet impôt laisse donc la plus grande partie de la population centrafricaine en dehors de toute fiscalité directe » (Leroy et Mazilo, 1994 : 166).

L'insoumission fiscale pose d'abord le problème de la légitimité des prélèvements. La question de la légitimité peut se retrouver dans ce genre de

questionnements que soulève A. Mbembe : « Qui doit payer l'impôt et quelle est sa destination ? » (Mbembe, 1999 : 66). Qui doit être prélevé, par qui, contre quoi ? A quoi ai-je droit du fait de mon statut de contribuable civilisé, c'est-à-dire un contribuable qui verse sa contribution ? Ces questions sont importantes et sont des préalables à toute tentative de « *rationalisation des recouvrements* ». Au contribuable sujet qui a prévalu jusque-là tente de substituer un contribuable citoyen. Il se joue alors dans l'insoumission fiscale une mutation des finalités en vue desquelles l'on prélève et redistribue les ressources financières de l'État.

L'insoumission fiscale est aussi et surtout une « menace populaire à la (re)production de la domination sociale et à la survie de l'État post-colonial » (Esso, 1996). Elle est une action concertée de rétrécissement des moyens d'accumulation des classes dirigeantes. Dans cette conjoncture spécifique, l'insoumission fiscale est un lieu de positionnement de la société contre le pouvoir. Il ne faut pas perdre de vue que l'impôt est resté jusqu'à présent la plus grosse ingérence de l'État dans l'intimité des individus. Instrument de renforcement de la présence de l'État dans les sphères privées, l'impôt a aussi été le moyen idoine de réalisation du « contact direct avec les individus » (Ela, 1996) que recherche l'État. L'insoumission fiscale est donc un mouvement d'autonomisation de l'individu face à un État qui prétend tout contrôler. Dans un contexte africain du tout État, l'insoumission fiscale participe de la création d'une sphère publique. C'est ici qu'il convient de voir dans l'insoumission fiscale un champ – parmi tant d'autres – de déclinaison des mouvements sociaux qui se sont assignés en 1990 la finalité du rejet des classes dirigeantes.

Par ailleurs comme tout mouvement social profond, l'insoumission fiscale n'échappe pas à la contrebande et à la piraterie. Elle fait l'objet, un peu partout, de récupérations politiciennes. C'est ainsi qu'elle est le plus souvent transformée en une opportunité politique pour ceux qui aspirent à la direction politique. Au Kenya par exemple, en 1990, les ripostes paysannes à la confiscation de leur surplus agricole par l'Etat-Moi ont acquis ce que R. Matheka appelle de « *nouvelles dimensions* » : « *opposition politicians have been in the forefront in the struggle for farmer's rights* » (Matheka, 1999 : 3). Il en est de même en Ouganda et au Ghana où en 1996 des révoltes contre la

taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ont eu lieu sous l'instigation des acteurs politiques d'opposition. Le cas est identique au Cameroun où « l'opposition » a fondé sa représentativité et sa légitimité sociale sur l'incivisme fiscal et la désobéissance civile.

(b) L'insoumission fiscale renferme une dimension critique des politiques d'élargissement des assiettes fiscales proposées par les institutions financières internationales. Les politiques d'ajustement ont en effet procédé à une espèce de *paganisme fiscal* en introduisant la fiscalité dans tout ; ce qui a automatiquement conduit à l'aversion des politiques d'austérité par les populations africaines. Aussi le fait marquant, à l'ère de l'ajustement de l'Afrique à l'économie mondiale est que le champ fiscal est un lieu des pratiques subversives à l'égard des politiques d'austérité.

Ainsi, en Ouganda, en 1996, alors que Yoweri K. Museveni est salué par les institutions de Bretton Woods pour ses réformes fiscales exemplaires, et cela à un moment où ce dernier se donne lui-même l'image d'un leader populaire incarnant la volonté de son peuple, éclate une grève non moins populaire contre la TVA alors introduite dans la fiscalité ougandaise à un taux de 17% (Ssewakiryanga, 1999). En 1995-1996, la TVA a également jeté les populations en colère dans les rues chez un autre « enfant chéri » de Bretton Woods : Jerry Rawlings du Ghana (Kwadwo Adow, 1999). Selon R. Ssewakiryanga, les discours qui ont motivé la grève contre la TVA en 1996 en Ouganda font de la TVA une exigence des bailleurs de fonds occidentaux. Ce qui importe à ce niveau en effet, c'est de voir dans quelle mesure la fiscalité n'est pas seulement un instrument de la pénétration libérale des économies africaines mais également un lieu sinon de contestation du moins d'endiguement de cette pénétration.

(c) L'insoumission fiscale est une stratégie d'accumulation interstitielle. L'insoumission fiscale n'est pas seulement l'œuvre des exclus des « soleils des indépendances » : ceux qui occupent des positions d'autorité ou bénéficient des parcelles d'influence au sein des appareils étatiques prennent activement part au processus. C'est l'insoumission fiscale « *par le haut* » qui prend les formes, déjà mentionnées, d'exemptions fiscales, d'exonérations diverses, d'allocation de crédits non remboursables, de subventions aux transactions privées, etc. L'insoumission fiscale par le haut

prend aussi les formes de la contrebande, de l'évasion fiscale, de la fraude douanière, de la corruption etc.

L'insoumission « *par le haut* » est un processus de mise en crise de l'état fiscal qui allie « *illégalismes de droit* » et pillage des ressources publiques. Les grands opérateurs économiques ayant de solides entrées dans les milieux politiques lorsqu'ils ne sont pas « membres titulaires » du Bureau politique ou du Comité central des partis qui gouvernent, désertent le champ de l'économie officielle pour s'installer dans l'ombre. La contrepartie, c'est qu'ils contribuent au financement de la survie des régimes et des leaders au pouvoir. L'État est ainsi privé de recettes fiscales considérables susceptibles de permettre un encadrement matériel et sécuritaire des couches défavorisées et vulnérables. Dans cette perspective, il est possible d'appréhender l'insoumission fiscale par le haut sous l'angle du crime comme le fait Jane Machira (Machira, 1999). Le crime, c'est aussi et surtout le détournement des recettes fiscales par les administrations fiscales. Au total, l'insoumission fiscale renvoie à tout un « *régime d'accumulation* ».

Par « *régime d'accumulation* » on renvoie aux « *régularités* » qui, dans une période plus ou moins longue, permettent l'accumulation du capital et de divers autres biens matériels ; en insistant sur l'origine des gains de productivité, le principe qui permet de réaliser le partage du revenu¹¹ et le degré de consolidation de la formation économique à laquelle il conduit. Achille Mbembe propose, non sans pertinence le régime « du gouvernement privé indirect ». L'insoumission fiscale, dans son aspect criminel et frauduleux peut légitimement s'y inscrire. Oliver Vallée propose pour sa part et avec de bonnes raisons la « quasi rente » qui rend bien compte de la situation. Toutefois ces lectures sont statocentriques : elles lisent la dynamique d'accumulation à l'aune de l'État. Il convient aussi d'inscrire cette dynamique d'accumulation, d'appropriation et de confiscation dans les formes spécifiques de structuration politico-économique qui prennent corps à l'intérieur des mouvements sociaux para-étatiques. Cette étude avance par conséquent l'hypothèse d'un *régime d'accumulation interstitiel* qui s'insère dans le gap entre État et individu, citoyen et contribuable. Dans un contexte où, face à la dissidence de l'État, les individus répondent aussi par une autre dissidence, il se crée un vide qui est très vite occupé par de nouveaux acteurs

sociaux. Ainsi, on a vu à Douala, au Cameroun, pendant la campagne de « désobéissance civile », des gens payer avec allégresse le « carton rouge » qui portait la mention : Biya Must Go. Il convient à cet égard de souligner que le prix du « carton rouge » variait en fonction de la stature sociale. Cette période est celle au cours de laquelle la plupart des « nouveaux riches » - vulgairement appelé ici *Feymen* - se sont construits des patrimoines financiers. L'État camerounais s'étant retranché entre les sept collines de Yaoundé (« Tant que Yaoundé respire, le Cameroun vit » : avait répondu Paul Biya aux contestataires qui avaient paralysé le Nord, le Littoral et l'Ouest du pays) et les populations s'étant enfermées chez elles en jouant aux « pieds morts », les activistes politiques s'étaient alors appropriés l'espace vacant sur lequel ils avaient levé des impôts à des fins d'enrichissement personnel.

2 - Nouveaux acteurs et nouvelles formes d'imposition

En plus de l'insoumission fiscale, l'érosion du monopole de l'imposition et du recouvrement est une autre dimension de la crise de l'État fiscal africain. De nouveaux acteurs font irruption dans le domaine de la fiscalité et vont à l'assaut de cet instrument d'expression de la domination naguère entre les seules mains de l'État. Simultanément, de nouvelles formes de taxation apparaissent. Ainsi des pratiques fiscales inédites marquent de plus en plus les comportements des individus. Quelles sont donc ces nouvelles formes de prélèvements auxquels les populations semblent s'identifier ? Et quels sont ceux qui ont l'initiative voire le monopole de ces prélèvements ?

a) Les réinventions fiscales ou les nouvelles formes de l'imposition

L'apparition de nouvelles formes d'imposition soit en marge, soit parallèlement, soit contre la fiscalité étatique est l'une des caractéristiques de l'actuelle turbulence fiscale africaine. Le champ fiscal est ainsi marqué par un enchevêtrement des prélèvements.

(a) *Les obligations communautaires.* La modalité principale de la relation entre les communautés locales et leurs « élites » ou leurs « diasporas »

est la création, par la communauté traditionnelle, de contraintes presque incontournables sur « *l'élite* » ou le membre de la diaspora en fonction de son statut politique, administratif ou économique. Il s'est ainsi développé comme une espèce de *taxation privée* que la communauté prélève sur ses membres. C'est ce que F. R. Mahieu désigne sous l'expression de « *pression communautaire* » (Mahieu, 1990). Il s'agit d'une technologie endogène et authentique de « *redistribution des revenus* ». Ainsi, au Cameroun, l'appartenance à une communauté a un prix qui se paye à travers les « *demandes d'aide* », de « *soutien* », « *d'appui* » ou de « *parrainage* » de telle ou telle manifestation, telle ou telle réalisation communautaire. La réfection de la case du chef, la construction d'une école, d'une maison de santé, d'un bâtiment administratif, l'aménagement d'un point d'eau, la contribution au « *comité de développement* », etc. sont autant d'activités qui donnent lieu à des prélèvements. Tout un ordre social se met progressivement en place, que J. P. Azam, appréhende sous la notion d' « *équilibre laudatoire* » : « équilibre d'échange volontaire où les donateurs achètent des approbations définies largement comme les marques de supériorité sociale données par le bénéficiaire du don. Chaque individu se trouve alors pris dans un réseau de relations de supériorité ou d'infériorité par rapport aux individus qu'il rencontre régulièrement dans sa vie quotidienne. Il reçoit des approbations pour des dons qu'il effectue et donne des approbations pour les dons qu'il reçoit » (Azam, 1995).

(b) *L'impôt de position*. Par impôt de position, on tente de désigner, l'effort financier ou matériel auquel est astreint celui qui jouit d'un bon positionnement politique ou administratif. Dans des contextes socio-politiques d'osmose entre pouvoir et accumulation, on comprend le sens du « *témoignage de reconnaissance* » ou de « *gratitude* » - comme on dit au Cameroun – auquel est subordonné celui qui, par cooptation ou captation, et suivant diverses modalités de parrainage, est parvenu à l'acquisition d'une position d'accumulation dans les hautes sphères administratives ou politiques. Ici, comme le soulignent Jean François Bayart et autres dans ce qu'ils considèrent comme la « *criminalisation de l'État* », le détournement des deniers publics et toutes autres formes de malversations financières sont tolérées à condition qu'une partie du pactole serve au financement de la survie des régimes au pouvoir. Au Cameroun par exemple, tout Ministre doit

« descendre dans sa base remercier les électeurs, leur transmettre le message de gratitude du Chef de l'État et leur demander de se tenir prêts pour les échéances futures ». Il en est de même de tout autre fonctionnaire qui connaît une promotion administrative.

Dans un tout autre registre, tout subalterne doit « arroser » son « patron » de toutes sortes de présents : enveloppes, régimes de plantain, viande de brousse, provisions de retour d'une mission accordée par le patron, etc. Le membre du bureau politique, du comité central, le député du parti doit verser, sous peine d'exclusion pour « indiscipline », sa « cotisation ». Le policier et le gendarme doivent, - après ce qu'on nomme au Cameroun « pillage routier » en lieu et place de « contrôle routier » -, « rendre compte » au Commandant ou au Commissaire, sous peine de punition qui se limite au gel des « sorties » pour le contrôle. Au total l'impôt de position est multiforme et varié et est prélevé à toutes les échelles administratives, politiques, sociales.

(c) *La dîme religieuse.* Elle est la plus ancienne et la mieux connue. On n'y insistera donc pas beaucoup. Il est seulement à remarquer les évasions de dîmes auxquelles font face les religions traditionnellement prépondérantes, suite au foisonnement des offres religieuses et à la multiplication des *fonctionnaires du sacré*.

(d) *Les multiples efforts de libération.* Avec les « efforts de libération » ou impôt de guerre, on voit comment « les pouvoirs privés (...) utilisent la contrainte pour constituer des patrimoines ». Cela veut dire que « la levée de l'impôt n'est plus un aspect étatique de la contrainte, mais plutôt de la perte de celle-ci et de sa dispersion au sein de la société » (Mbembe, 1999 : 96). Toutes les guerres africaines, n'ont de sens que par rapport à cette constitution des patrimoines de jouissance. Ainsi tous les combattants, comme l'illustrent les cas de la RDC, du Sierra Leone, du Liberia ou de la Somalie se payent sur l'habitant « libéré » tandis que les chefs de guerre exploitent sans vergogne les ressources conquises. Lunda Bululu, ancien Premier Ministre de Mobutu et aujourd'hui membre du RCD – faction de Goma – explique : « Nous ne recevons l'aide financière de personne. Les régions que nous contrôlons produisent suffisamment de richesses pour financer l'effort de guerre » (Jeune Afrique Economie, N° 292 :129).

Au Cameroun, pendant la campagne de « *désobéissance civile* », la plupart des hommes d'affaires opérant dans les zones de contestation devaient, pour sauver leur propriété, verser des sommes considérables aux « combattants de la liberté ». Il convient également de souligner « l'installation de douanes internes d'un territoire à l'autre - douanes terrestres sur les points de passage entre les différentes enclaves, douanes maritimes dans un certain nombre de ports légaux... » (Nask, 1990 : 93). Au total donc, comme le note si bien S. Nask, « Les différentes milices ont levé des taxes municipales, elles ont pris le contrôle des taxes sur les transferts de propriété, elles ont imposé des taxes indirectes sur l'essence, les cigarettes, les restaurants, les activités de loisir, etc., et parfois ces taxes apparaissent dans les factures que les marchands ou que les fournisseurs des services remettent à leurs clients » (Nask, 1990 : 93).

Le champ fiscal s'avère tout particulièrement fructueux pour broser, à grands traits, les règles du jeu des « *guerres de libération* », des combats intra-communautaires ou intra-factionnels. Étant donné que la guerre vise d'abord la conquête et la confiscation des subsistances, l'obtention de la victoire finale n'est pas recherchée. Le comportement qui prévaut est plutôt celui de « la défense commune du système de guerre, surtout contre les tentatives de reconstituer une armée nationale, chacun résistant dans son propre territoire et arguant de l'attitude et des positions des autres pour bloquer ou saboter ces tentatives » (Nask, 1990 : 93).

b) La démultiplication des acteurs de l'imposition

L'État ayant perdu le monopole de la violence organisée, il va de soi que le monopole de la fiscalité lui échappe également. Sur ce terrain, l'État subit une véritable concurrence des groupes privés qui partagent désormais le pouvoir avec l'État. On peut ainsi distinguer :

- les réseaux familiaux/identitaires qui développent un système de taxation de leurs membres ;
- les réseaux religieux confortablement assis sur leur impôt divin ;

- les groupes militaro-terroristes qui pillent et tuent ; de même que les formations politico-miliciennes qui rackettent et violent. C'est l'impôt en nature auquel est astreinte la catégorie féminine ;
- les diverses sectes qui procèdent par extorsion symbolique ;
- les agents de l'administration qui imposent toute transaction administrative ;
- les « éléments incontrôlés » des « armées nationales » ou des « forces de police » se payent sur chaque usager « contrôlé ».

B – Fiscalité, « commandement » et régulation sociale

La fiscalité n'a pas seulement été un instrument de déconstruction des autoritarismes politiques ; elle s'est aussi intégrée dans les stratégies de reconstitution par l'État de son pouvoir de commandement. Par le biais de l'arme fiscale, le pouvoir inflige des punitions « exemplaires » aux « récalcitrants » sociaux de même qu'il institue à nouveau, à travers les « *campagnes de restauration de l'autorité de l'État* », la brutalité politique comme technologie de régulation sociale. Si on appréhende le mode de régulation comme renvoyant à des « *formes institutionnelles* » qui constituent le cadre des rapports sociaux, économiques et politiques, la brutalité ou son euphémisme qu'est la « *la restauration de l'autorité de l'État* » est un mode légitime maintien de l'ordre dans un contexte de recul hégémonique des États. Face à une situation où les comportements fiscaux sont ceux de défiance vis-à-vis de l'État, la fiscalité devient une opportunité politique de reconstitution de la figure transcendante du pouvoir politique. En plus de la brutalité politique, il convient d'ajouter les « *faveurs fiscales* » destinées à construire une image humaine, candide et magnanime du pouvoir.

1 – Fiscalité et disciplinarisation politique : la reconstruction fiscale de la respectabilité du pouvoir

A travers la « *lutte contre l'incivisme fiscal* » qui se mène par le biais des « opérations coup de poing », se déroule tout un processus de « *remise en ordre* », de (re)subordination policière des individus à l'ordre politique

dominant. Cet ordre politique, malgré de sérieux coups et revers, a survécu à la « *revanche* » des dominés qui, désormais, « *se rebiffent* », en lui laissant une large surface de manœuvre dans son action de reconquête de ses assises matérielles, de ses relais d'imposition. C'est ici qu'il convient de recourir à la notion éliasienne de « *configuration* » ou de « *figuration* ». Il faut en effet appréhender le champ social fiscal comme une « *configuration* » ; c'est-à-dire une figure globale toujours changeante que forment les joueurs acteurs ; une « *figuration* » qui inclut les actions et les relations réciproques. Dans une « *figuration* », il y a un déplacement permanent des positions des acteurs qui sont liés par une interdépendance réciproque. Ainsi, la fiscalité qui s'est avérée naguère comme l'instrument de la revanche des peuples en colère devient le moyen de (re)domination de la part des autorités publiques. Aussi, si les positions changent dans la configuration fiscale, si certains acteurs apparaissent de temps à autre plus « *forts* » et plus « *prépondérants* » que les autres ; ces acteurs ne le doivent qu'à une position spécifique dans la structure des rapports d'interdépendance qui leur accorde une marge assez large d'initiative et de manœuvre, des possibilités d'action que n'ont pas les autres acteurs. C'est l'hypothèse de l'impôt-« *ressource* » ; c'est-à-dire ce que dans une interrelation, un acteur a en plus par rapport à l'autre.

Ainsi, les acteurs de la contestation autoritaire, qui affaiblissaient les régimes au pouvoir par la diminution de la rente bipolaire et par le cyclone néo-libéral se retrouvent aujourd'hui, dans un contexte marqué par le « *désenchantement de la démocratie* » et la dévaluation de la phraséologie du « *changement* » bien émasculés par les mêmes « *dictateurs – devenus – démocrates* ». De sorte que, « *l'équilibre des tensions* » dans l'actuelle conjoncture fiscale se fait à la faveur des « *présidents démocratiquement réélus* » et leur définit des marges considérables d'exercice du pouvoir. Et c'est dans cette marge de manœuvre assez large dans l'exercice du pouvoir qu'il convient de situer les opérations de « *lutte contre l'incivisme fiscal* ». Rien donc d'étonnant que Edouard Akame Mfoumou, alors Ministre Camerounais de l'Économie et des Finances ait affirmé « *la main sur le cœur* » (Africa N°1 31 Août 1999) que : « *quelque soit leur rang social, tous les citoyens devront désormais apprendre à payer leurs impôts, taxes et droits de douane* »¹². Rien d'étonnant non plus que Achille Mbembe ait pu constater que « *Sous le couvert du recouvrement, on a aussi généralisé la destruction ou la revente*

des marchandises. Dans certains cas, l'on a occupé militairement certains lieux de production et de redistribution. Des incendies périodiques de marchés ou de bâtiments administratifs ont lieu, l'objectif étant de châtier les commerçants, transporteurs et autres catégories sociales qui prennent la part la plus active dans les mouvements sociaux de protestation » (Mbembe, 1999). Le terrain le plus visible sur lequel se déroule ce jeu est celui de la collecte des impôts afin de « renflouer les caisses de l'État ». Il s'agit d'une trajectoire de conquête par l'État fiscal africain de ses ressources pécuniaires, de la viabilité de sa trésorerie, de sa respectabilité économique, mais aussi et surtout de la ré institution de son pouvoir de coercition.

Au Cameroun, pendant les années ardentes de la contestation politique, l'Union Camerounaise des Brasseries (UCB), qui avait bénéficié d'un marché très favorable suite au boycott des intérêts présumés de Paul Biya et des Français par le refus de consommer les produits des Brasseries du Cameroun, fut scellée par le fisc. Une autre société, SAPLAIT, avait également connu un sort semblable pour des raisons officielles « hygiène sanitaire ». Dans certains cas des « moratoires fiscaux » - qui rappellent le piètre spectacle du « rééchelonnement de la dette – ont été accordés à certains hommes d'affaires, en contrepartie de l'arrêt du financement de l'opposition.

La fiscalité a aussi été et reste un moyen d'ordonner et de contrôler la dynamique de la puissance sociale qui s'exprime à travers la forte poussée de l'informel et du parallèle. A travers ce que quelques uns nomment « *la boulimie fiscale d'un État toujours aux abois* » (Mongo Beti, 1991 : 110), il convient plutôt d'y voir une tentative de maîtrise de la dynamique sociale que la « débrouillardise » semble rendre incontrôlable. Toutefois, il s'agit d'une tentative de maîtrise et de régulation sociale qui s'appuie une fois de plus sur la ressource de la caporalisation et de l'embigrement. Ainsi, comme le souligne Mongo Beti à propos du Cameroun, « Arguant non sans raison de la gêne infligée à la circulation et de leurs refus d'acquitter les taxes, la commune a tenté à plusieurs reprises de déloger les sauveteurs, allant jusqu'à utiliser les canons à eau. Mais rien n'y a fait ; les sauveteurs sont chaque fois revenus en force, obligeant les autorités à capituler » (Mongo Beti, 1991 : 110). La fiscalité est alors un lieu pertinent de perception de ce qui peut être perçu, à bon droit, comme l'« *impuissance publique* » de l'État.

Enfin, à travers la fiscalité, il est possible de lire aussi, la relativisation des couches sociales les plus nombreuses comme socle des régimes au pouvoir. Au Cameroun, au Togo, en Côte-d'Ivoire, l'impôt de capitation a été supprimé. Cette suppression, qui se pare de la couverture de l'humanisme et de la justice sociale est en même temps une déresponsabilisation des populations et un ajournement sine die de leur éclosion à la pleine citoyenneté qui les obligerait à demander des comptes aux régimes qui gouvernent. Les régimes africains, en contournant les peuples, s'allient aux entreprises qui deviennent les principaux contribuables (Dennouni, 1987 : 27-31). C'est l'hypothèse de la « désindividualisation » fiscale comme moyen de domination hégémonique des États. Il faut lire cette hypothèse en relation avec la sociologie wébérienne des types de domination politique et de leur mode de financement pour avoir une idée sur la « réinvention » de l'État en Afrique. Le mode de financement de l'État africain fait découvrir sa nature hybride qui mélange les éléments propres au féodalisme, au patrimonialisme, à la domination charismatique et légale-rationnelle.

2 – Fiscalité et contrôle social

« Savez-vous que le montant des impôts perçus est inférieur à la normale ? » Telle est l'une des questions posées au « contribuable » sénégalais. Cette question revêt une importance particulière pour comprendre la façon dont, par le biais de la fiscalité, les régimes au pouvoir se créent des soupapes de sécurité. Les 41% des « contribuables » qui répondent par l'affirmative confèrent donc des vertus de « compréhension et de solidarité » au régime qui gouverne l'État sénégalais. Au Cameroun, « l'impôt libérateur » ou la « fiscalité des activités informelles » est chaque fois annoncé à grand renfort médiatique, mais fait l'objet d'une politique de recouvrement timide. Il convient de dévoiler ici une stratégie politique : sans contraindre les « sauveteurs » au paiement absolu de l'impôt, on les soumet néanmoins à un matraquage médiatique ponctué de quelques « descentes » des agents du fisc sur les trottoirs ; juste le temps qu'il faut pour rappeler que le pouvoir existe et qu'il peut « frapper » à tout moment.

En laissant planer son ombre sur les têtes des adeptes des petits métiers, le régime les « *conscientise* » dans la prise en compte de la présence de l'État qui peut, à tout moment, entreprendre toute action de disciplinarisation qu'il estime nécessaire. Ce qu'il convient de souligner, c'est la façon dont les régimes au pouvoir, par l'indolence du recouvrement des taxes qui frappent les activités non formelles, créent des ghettos de concentration des jeunes désœuvrés, des « *déflattés* » de la fonction publique et autres laisser-pour-compte qui s'aménagent ainsi des territoires propres au sein de l'État. Ainsi, au marché Mokolo de Yaoundé (Cameroun) certains « *sauveteurs* » faisaient naguère louer des morceaux de trottoir dont ils s'étaient appropriés à de petits commerçants étrangers, rwandais et sénégalais notamment. Les marchés de trottoirs, de devantures des chapelles, ministères et autres lieux publics, avec les faveurs fiscales dont bénéficient de fait ceux qui y exercent, attirent de plus en plus de jeunes gens qui se « *défendent* » dans des contextes de rareté généralisée. Ces marchés constituent des lieux de canalisation des forces sociales potentiellement ou activement contestatrices. Car l'expérience a montré que lorsqu'ils *sortent* du petit commerce, ils s'installent dans la rue et s'attaquent aux symboles de l'État. Les marchés de trottoirs et de couloirs des bureaux administratifs dévoilent ainsi leur vertu régulatrice de la société ; leur capacité à circonscrire les lieux de turbulence et de désordres sociaux. D'où l'attitude fiscale parfois trop compréhensive des agents du fisc à l'endroit de ces marchés. C'est donc le lieu ici de relativiser, ou tout au moins de relire autrement un phénomène que Mongo Beti a très vite perçu comme la « capitulation » des autorités. Plutôt que d'une capitulation, il convient assurément d'y voir une stratégie du laisser-faire dont la finalité est le contrôle des désœuvrés.

Conclusion : Vers un État post-fiscal en Afrique

Les structures fiscales des États africains font ressortir une large surface de la fiscalité indirecte sur celle directe¹³ ; ce qui indique, dès le départ, le caractère rentier, autoritaire et opaque de l'État fiscal africain. Depuis l'avènement des « transitions démocratiques », les autoritarismes

post-coloniaux en décrépitude et profondément délégitimés procèdent, dans leur tentative de survie politique, à l'abolition de l'impôt de capitation, comme on l'a vu au Togo, au Cameroun, ou en Côte-d'Ivoire. Or l'impôt a toujours été un acte d'allégeance des citoyens et de souveraineté des États. On peut donc se demander si, dans un tel contexte, on ne va pas vers la fin de l'État fiscal en Afrique. Ainsi dans les conjonctures fiscales africaines sont peut être en genèse de nouvelles figurations historiques ou politiques dans lesquelles la citoyenneté, c'est-à-dire le lien juridique et social qui rattache l'individu à la population constitutive d'un État, n'implique pas une participation aux charges communes de la république. La citoyenneté africaine de cette fin de siècle semble se structurer dans la post-fiscalité. Elle est une citoyenneté post-fiscale. Est-ce une forme originale de citoyenneté qui répond au double défi de la faible pénétration fiscale des masses et de la difficulté d'imposition dans des contextes d'extrême pauvreté ? Ou s'agit-il tout simplement de l'élaboration d'une citoyenneté de contrebande qui retarde indéfiniment l'entrée des Africains dans une culture politique de participation, de représentation, de prise de parole, d'évaluation des dirigeants et de sanction de ces derniers ? Il semble qu'il s'agit d'une combinaison originale des deux logiques ; mieux une utilisation purement politicienne de la pauvreté et de la culture fiscale de ghetto dont font preuve les populations africaines. Une citoyenneté sans fiscalité, mieux une ère post-fiscale est en cours d'avènement en Afrique, suite à la perte¹⁴ de la signification aussi bien politique – par le haut – que sociale – par le bas – de l'impôt. Si ces prévisions perdurent, la citoyenneté africaine du XXI^e siècle ne sera pas fiscale.

Notes

¹ Selon J. Schumpeter, « L'histoire fiscale d'un peuple constitue un fait essentiel dans son histoire tout court : le prélèvement économique opéré par l'Etat pour couvrir ses besoins et la manière dont le produit de ce prélèvement est employé exercent une influence considérable sur le destin d'une nation. Les traits caractéristiques de la plupart des périodes historiques s'expliquent en grande partie par les effets directs des besoins financiers et de la politique financière des Etats sur le développement de l'économie et, par là, sur toutes les formes de la vie sociale et de la civilisation », *Impérialisme et classes sociales*, Paris, Minuit, 1972, p. 233

² Cette thèse capitale est de N. Elias : « The Society of what we call the modern age is characterized, above all in the West, by a certain level of monopolization. Free use of military weapons is denied the individual and reserved to a central authority of whatever kind, and likewise the taxation of the property or income of

individuals is concentrated in the hands of a central authority », *The Civilizing Process. The History of Manners and Formation and Civilization*, Oxford & Cambridge, Blackwell, 1996, pp.245-346.

³ « Si l'impôt n'est évidemment pas tout, il est dans tout et en tout état de cause dans les principales dynamiques appelées à enfanter le "nouvel ordre" du vingt et unième siècle³ », N. Akesbi, *L'impôt, l'Etat et l'ajustement*, Rabat, Actes Editions, 1993, p. 18

⁴ A l'origine en effet, comme le souligne A. Sane « ...l'établissement de l'impôt personnel et sa hausse constante n'étaient pas guidés par le souci d'améliorer les conditions de vie des indigènes (...), les destinataires de l'impôt étaient les agents de l'administration coloniale et (...) son recouvrement était décrié à cause de sa brutalité de la rançon et de l'humiliation », A. Sane, « L'impact économique de la fiscalité dans le cercle de Thiès de 1895 à 1945 », Mémoire de DEA en Histoire, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 1993, p. 33.

⁵ Sur la façon dont l'Etat européen a développé sa capacité fiscale, lire W. Schulze « Emergence et consolidation de l' « Etat fiscal », I. Le XVIe Siècle » et M. Hart, « Emergence et consolidation de l'Etat fiscal. le XVIIe siècle » in R. Bonney (dir) *Systèmes économiques et finances publiques*, Paris, PUF, 1996, pp. 257-291.

⁶ On peut retrouver une pareille lentille conceptuelle chez H.P.B. Moshi qui, dans une étude sur *Fiscal and monetary burden of Tanzanian corporate bodies : The case of public enterprises*, affirme : « The central argument therefore, is that it does not make much sense to adopt and impliment policy reforms and thus to improve the policy environment (...) » AERC Research Paper 75, March 1998, p.2 ; J. Schumpeter également, n'est pas loin de cette hypothèse lorsqu'il avance que « Tout système financier est susceptible de s'effondrer sans que cela signifie l' effondrement des principes sur il repose. » op. cit. p. 243.

⁷ Sur le Cameroun, on s'appuiera sur les résultats de l'enquête réalisée à Douala, principale ville économique du pays en 1996 par N.O. Esso : « Conflits urbains et démocratisation du Cameroun : L'insoumission fiscale à Douala », Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Yaoundé I, 1996, 99 p. Quant au Sénégal, le référentiel sera l' « Etude sur la fiscalité locale » réalisée sous l'égide du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan : « La fiscalité locale et son rendement. Rapport final du Module II », Octobre 1998, 128 p. ; « Le point de vue du contribuable, Rapport final du Module IV », Octobre 1998, L I o. + annexes ; et le « Document de synthèse. Rapport final », Octobre 1998, 64 p.

⁸ C'est ce qui ressort de l'archéologie schumpéterienne de la relation entre Etat et impôt : « Le développement de la fiscalité, souligne-t-il, n'a pas seulement, participé à la création de l'Etat, il lui a aussi imposé une forme déterminée (...). Les exigences financières ont fait naître l'Etat moderne et ont contribué à le façonner, mais c'est ensuite l'Etat qui modèle la vie financière et qui intervient dans l'économie privée », Schumpeter, op. cit., pp. 249 et 252.

⁹ Ces pourcentages des réponses varient suivant que les enquêtés sont assistés dans leurs réponses ou pas.

¹⁰ « La culture d'un peuple, son niveau de civilisation et sa structure sociale, les buts qu'il poursuit en politique et maintes autres choses encore » J. Schumpeter, op.cit, p. 234

¹¹ On s'inspire ici de R. Boyer, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, Maspero, 1986.

¹² Voir : « Cameroun : gare aux mauvais payeurs », *L'Autre Afrique*, n°95, 18 – 30 Août 1999, p. 20

¹³ L.N. Kaldor souligne à ce propos que : « c'est un fait remarquable que les ressources fiscales des pays en développement représentent toujours une part très faible du PNB. Là où les pays développés collectent 25 à 30% de leur PNB, les pays en développement ne prélèvent que 8 à 15% », c'est « Enjeux et obstacles d'une réforme fiscale dans les pays en voie de développement », Colloque international Fiscalité et développement, Paris, Sept. 1982, 11 p., p. 2.

Références bibliographiques

- Akesbi, N., 1993, *L'impôt, l'Etat et l'ajustement*, Rabat, Actes Editions, 470p.
- Azam, J. P., 1995, « L'Etat autogéré en Afrique », *Revue d'Economie du Développement*, N° 4, pp. 3-19
- Bakandjeja Wa Mpungu, 1997, *Droit des finances publiques. Moyens d'action et plan financier de l'Etat*, Kinshasa, Ed. Noraf, 270p.

-
- Bakary, T., 1999, « Sociologie fiscale des processus de transitions politiques », Institut de Gouvernance 1999, Codesria.
 - Bayart, J. F., 1994, *La réinvention du capitalisme*, Paris Karthala, 254p.
 - Bayart, J.F., Hibou, B., Ellis, S., 1997, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Bruxelles, Ed. Complexes, 168p.
 - Bela, L., *Régime de la taxe unique et coopération économique au sein de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC)*, Document de Travail n° 2, Codesria, Août, 35p.
 - Bonney, R.,(dir), 1996, *Systèmes économiques et finances publiques*, Paris, Puf.
 - Boyer, R., 1936, *La théorie de la régulation : une analyse critique*, Paris, Maspéro.
 - Dennouni, A., 1987, « Les entreprises, principaux coupables et collecteurs d'impôts en Algérie », in « L'entreprise publique restructurée : de nouveaux mécanismes de gestion ? » Bouyacoub, A.(coord), *Économie appliquée et développement*, n° 12, 4^{ème} trimestre, pp. 27-31
 - Diouf, M., 1998, *Libéralisations politiques et transitions démocratiques : perspectives africaines*, Nouvelles pistes, n° 1, Dakar, Codesria, 91p.
 - Dobry, M., 1992, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, FNSP.
 - Doubet, P., 1952, *Traité de législation fiscale dans les territoires d'outre-mer*, 11, Paris, Sirey
 - Eboussi-Boulaga, F., 1993, *Les conférences nationales en Afrique. Une affaire à suivre*, Paris, Kathala, 229p.
 - Ela, J. M., 1982, *L'Afrique des villages*, Paris, Karthala, 230p.
 - Ela, J. M., 1990, *Quand l'État pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crise*, Paris, Karthala, 268p.
 - Ela, J. M., 1999, *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du monde d'en bas*, Montréal, L'Harmattan.
 - Ela, J.M., 1994, *Afrique : L'irruption des pauvres. Société contre pouvoir, ingérence, argent*, Paris, L'harmattan, 234p.
 - Elias, N., 1987, *La société de cour*, Paris, Fayard, 304p.
 - Elias, N., 1996, *The Civilizing Process. The History of Manners and Formation and Civilization*, Oxford & Cambridge, Blackwell
 - Esso, N. O., 1996, « Conflits urbains et démocratisation au Cameroun : l'insoumission fiscale à Douala », Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Yaoundé I, 99p.
 - Folly, C., 1993, *La fiscalité des activités informelles au Bénin*, Genève, BIT, Document de recherche, 46p.
 - Hobbes, T., 1993, *Léviathan*, Paris, Sirey, 780p.
 - Kalador, L. N., 1982, « Enjeux et obstacles d'une réforme fiscale dans les pays en voie de développement », Colloque International Fiscalité et développement, Paris, Sept.
 - Kwadow Adow, O., 1999, « State and taxation in Ghana », Research Proposal, Codesria, Governance Institute
 - Leroy, A., et Mazilo, A., 1994, « Patasse supprime les impôts : un rêve d'Ange-Heureux », *Politique Africaine*, 54, Juin, pp. 163-166
 - Machira, J. W., 1999, *Taxation, Crime and Governance* », Research Proposal, Codesria, Governance Institute.
 - Mahieu, F. R., 1990, *Les fondements de la crise économique en Afrique*, Paris, l'Harmattan.
 - Marcuse, H., 1968, *L'homme unidimensionnel. Essai sur l'idéologie de la société industrielle avancée*, Paris, Minuit.
 - Martinez, J., 1984, *La fraude fiscale*, Paris, Puf, 126p.
 - Matheka, R., 1999, « The politics of Crop Marketing in Kenya's Central Region in the 1990 », Research Proposal, Codesria, Governance Institute.
-

-
- Mbembe, A., « Une économie de la prédation : les rapports entre rareté et la démocratie en Afrique subsaharienne », *Afrique 2000*, 26, Juillet-Août, pp. 67-81.
 - Mbembe, A., 1999, *Du gouvernement privé indirect*, Dakar, Codesria, 113p.
 - Mbu, A.N. T., 1994, *Civil Disobedience in Cameroun*, Douala, Imprimerie Georges et Frères, 402p.
 - Mongo B., 1993, *La France contre l'Afrique. Retour au Cameroun*, Paris, La Découverte, 208p.
 - Moshi, H. P. B., 1998, *Fiscal and Monetary burden of Tanzanian corporate bodies. The case of Public Enterprises*, AERC Research Paper.
 - Moussa, A., 1998, « L'incivisme fiscal au Cameroun : causes, manifestations et conséquences », Mémoire de Fin de Formation en vue de l'obtention du Diplôme de l'ENAM, 65p.
 - Nask, S., 1990, « Autonomie d'un système de guerre : le cas du Liban » in « La prolongation des conflits », *Culture et conflits*, n°1, L'Harmattan, Hiver, pp. 85-99
 - Ndedi Penda, P., 1992, *Des milliards en fumée... Ceux par qui la crise est arrivée*, Douala, 145p.
 - Nga Ndongo, V., 1996, *Les médias au Cameroun. Mythes et délires d'une société en crise*, Paris, L'Harmattan.
 - Nyakwaka, D., « Women State and Taxation. The case of Kenya 1990-1994 », Research Proposal, Codesria, Governance Institute.
 - Sana, A., 1993, « L'impact économique de la fiscalité dans le cercle de Thiès de 1895 à 1945 », Mémoire de DEA en Histoire, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 39p.
 - Schumpeter, J., 1972, *Impérialisme et classes sociales*, Paris, Minuit.
 - Sindjoun, L. (dir), 1999, *La révolution passive au Cameroun. État, société et changement*, Dakar, Codesria.
 - Ssewakyrianga, R., 1999, « Imposition or contributions ? The VAT Strike in Uganda and State-Society Relationships », Research Proposal, Codesria, Governance Institute.
 - Toure, A., 1991, *Un aspect de l'exploitation coloniale en Afrique : Fiscalité indigène et dépense de l'intérêt social dans le budget du Sénégal 1905-1946*, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle en Histoire, Dakar, Université Cheikh Anta Diop, 1991, 427p.
 - Valée, O., 1992, *Les entrepreneurs africains : rente, secteur privé et gouvernance*, Paris, Ed. Syros-Alternatives, 259p.
 - Weber, M., 1968, *Economy and Society. An Outline of Interpretative Sociology*, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press.